



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



6 Avenue du Coq
75009 PARIS
+33 (0)1 40 16 92 93
genuyt@actheos.com
www.actheos.com



CEPNL

Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif

**23 rue d'Antin
75002 PARIS**

**Attestation relative au rapport annuel
Visé à l'article L.2135-16 du code du travail**

Exercice clos le 31 août 2019

Paris

Rouen

Rennes

Le Havre

Bordeaux

Saint-Brieuc

La présente attestation comporte 8 pages.

Attestation du commissaire aux comptes relative au rapport annuel visé à l'article L.2135-16 du code du travail pour l'année civile 2019

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L.2135-16 du code du travail.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de Mme de Saint-Exupéry, Secrétaire Générale de la Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif.

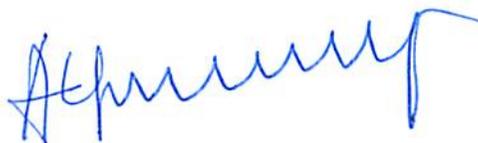
Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection à :

- Vérifier que toutes les informations requises par l'article 7 figurent dans le rapport ;
- Vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec le rapport d'activité du paritarisme pour 2019 de la Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif;
- Vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L.2135-11 du code du travail, concorde avec le rapport d'activité du paritarisme pour 2018-2019 de la Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif
- Vérifier la conformité des données relatives aux conventions de financement avec lesdites conventions ;
- Apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

A Paris, le 26 juin 2020



**Le Commissaire aux Comptes
GENUYT & Associés
M. Antoine Genuyt**

Rapport d'activité du dialogue social pour 2019

Pris en application :

- Des articles L. 2135-9 à L. 2135-18 résultant de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014
- Du décret n° 2015-87 du 28 janvier 2015 relatif au financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs
- Des articles 6 et 7 du règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN

Rappel :

« Les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs bénéficiaires des financements octroyés par l'association de gestion du fonds paritaire national doivent établir un rapport annuel détaillant l'utilisation qui a été faite des crédits perçus (art. L. 2135-16 code du travail). Ce rapport doit être transmis à l'association dans les 6 mois suivant la fin de l'année civile sur laquelle porte le rapport, soit avant le 30 juin de l'année N + 1 pour des financements alloués en N ».

Éléments de contexte :

La convention entre l'AGFPN et la CEPNL a été signée le 15 octobre 2018.
Ce rapport traite des crédits perçus au titre de l'année de collecte 2019.

Nous attirons votre attention sur le fait que la logistique du dialogue social (organisation des réunions, prise en charge des frais inhérents, secrétariat des commissions paritaires) et une partie des missions d'expertises et de communication, information et formations aux ressortissants et adhérents dans la Branche sont assurées par la Fnogec et l'AEUIC membres de la CEPNL qui apporte l'industrie d'une partie de ses salariés.

Déclaration sur l'honneur :

Je soussignée, Aurélia de Saint-Exupéry, agissant en qualité de déléguée générale pour l'organisation d'employeur dénommée CEPNL déclare sur l'honneur que les fonds détaillés en page 2 du présent document ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L. 2135-11 du code du travail.

Fait à Paris, le 20 juin 2020


Aurélia de Saint-Exupéry
Secrétaire générale

1/ Identification des financements

Les crédits perçus au titre de l'année de collecte 2019 sont :

Crédits perçus au titre de 2019				
N° Mvt	Code JAL	Date réception fonds	Libellé	Montant débit
730	BQ	24-07-2019	AGFPN 1ER ACOMPTE VIRT RECU PR 2019	17 695,00
809	BQ	22-11-2019	VIRT AGFPN 2EME ACOMPTE	11 010,00
866	CL	20/01/2020 & 29/01/2020	AGFPN 3EME ET 4EME ACOMPTE PERCUS SUR 2020 PR ANNEE COLLECTE 2019	23 570,00
-	-		Total AGFPN 2019	52 275,00 €

2/ Identification et description des moyens mis en œuvre par l'organisation pour réaliser chacune des missions d'intérêt général identifiées à l'article L. 2135-11 du code du travail :

2.1 Tableau général des charges imputables :

Missions d'intérêt général engagées	Montant des charges 2019 directement imputables à la mission (a)	Quote-part de charges retenues au titre de l'exercice 2019 (b)	Montant total par mission
Mission n°1 (c. trav., art. L. 2135-11, 1°)	56 704€	Néant	56 704€
Mission n°2 (c. trav., art. L. 2135-11, 2°)	50 000€	Néant	50 000€
Mission n°3 (c. trav., art. L. 2135-11, 3°)	Néant	Néant	Néant
Total général par nature de charges	106 704€	Néant	
Total général (a+b)	106 704€		



2.2 Processus d'affectation des charges et description des moyens mis en œuvre par l'organisation pour réaliser ses missions

Pour le processus d'affectation des charges directes et indirectes de l'activité dialogue social, nous avons mis en place les règles internes de gestion comptable analytique suivantes :

- Pour les charges directes des missions :

Les frais de logistique des réunions (location salles, restaurations, remboursements, frais de déplacement des participants à ces réunions) sont gérés par la confédération de l'enseignement privé non lucratif. Ces frais font l'objet d'une validation par un représentant de la Fnogec.

Les frais de logistique (organisation de réunions), d'honoraires et divers frais (documentation, acquisition de solutions numériques pour animation des réunions paritaires) détaillés dans un compte spécifique et font apparaître sur 2019, un montant de charges directement imputable de **56 704 €**.

- Pour les charges indirectes des missions :

Ce sont essentiellement du coût salarial de certains salariés de la Fnogec et de l'AEUIC dont certaines fonctions sont affectées dans chaque mission du dialogue social, par le responsable du pôle social pour l'organisation et l'accompagnement de cette activité.

Un état de % estimé du temps passé par intervenant et salarié et de jours travaillés, (quand cela concerne une action ciblée et facilement distinguée), en accord avec le salarié en question et son supérieur hiérarchique, a permis à notre comptable de faire le calcul extra-comptable du coût réellement à affecter directement dans chaque mission concernée.

Par simplification du retraitement des frais généraux tels que les assurances, le loyer des bureaux, les frais de maintenance, le mobilier, le téléphone, que supportent la Fnogec, ne sont pas pris en compte dans l'élaboration du compte de résultat du Dialogue Social.

Les frais des salaires de salariés ou stagiaires de la Fnogec et de l'AEUIC participant au bon fonctionnement du dialogue social dans la Branche sont évalués en tant que charges indirectes à un montant de **50 000 €**.

La secrétaire générale, le responsable du pôle social, un juriste en droit social, la personne en charge de la rédaction du rapport économique et social de la Branche (contrat de professionnalisation) ont été mobilisés.

Leurs activités se sont concentrées sur la participation et l'animation des réunions paritaires et groupes de travail autour de quatre missions principales :

Gestion de la CPPNI

- Mise en place de la CPPNI : adoption du règlement intérieur de la CPPNI et des commissions paritaires régionales,
- Audit et analyse des risques professionnels dans la Branche dans le cadre de l'obligation de négociation sur la pénibilité : création d'outils

numériques à disposition des entreprises (DUER – développement Risques psycho-sociaux),

- Suivi d'une convention signée avec l'Agefiph, Akto (réseau Opcalia) dans le cadre de l'obligation de négociation sur à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.
- Signature d'un accord en 2019

CC EPNL	
2019-1 du 11 février 2018	Accord relatif à l'organisation du temps partiel dans la branche EPNL

Gestion de la formation professionnelle dans la Branche

- Gestion de 11 millions d'euros de collecte (détermination des règles de gestion de l'OPCO),
- Suivi des priorités de branche, relations OPCO et Branche (calage au niveau territorial),
- 300 certifications par an, relations avec dix organismes de formation, organisation de jurys et commissions de certification.

Gestion de la protection sociale

- 150 millions de collecte, 250 000 personnes couvertes, suivi des résultats, secrétariat administratif,
- Gestion d'un fonds social inter-régimes,
- Déploiement d'une application de notification de droits EEP Prévoyance (régime de Branche) et de gestion des dispenses d'adhésion (régime de branche, EEP santé) par le juriste en droit social en charge du développement RH.

Représentation de la Branche

- Rencontres avec la Direction Générale du travail pour la fusion de 9 conventions collectives,
- Suivi de deux projets Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) : <https://www.octopulse.community/post/isi-rh-la-gestion-rh-digitalis%C3%A9e-dans-l-enseignement-priv%C3%A9>

Annexes au rapport : planning des réunions du Dialogue social de 2019 et Situation financière récapitulative.

Date	Heures	Type de réunion	Salles	Thématique et Commentaires
08-janv-19	9h30-17h	CPPNI (temps partiel)	salle barbusse	
09-janv-19	9h00-16h00	GT conditions de travail - handicap	salle barbusse	
10-janv-19	9h-17h	commission de certif du titre de co	salle SGEC	
16-janv-19	10h15-12h49	OBSERVATOIRE DES METIERS	visio	
16-janv-19	10h15-12h49	CPPNI (temps partiel)		
29-janv-19	10h15-12h45	CPNEFP	OPCALIA	
29-janv-19	13h30-16h30	SPP	OPCALIA	
30-janv-19	9h-17h	Commission de certif CQP + JURY O	Salle Barbusse	
31-janv-19	9h-17h	CPPNI		
04-févr-19	10h-17h	CPNP	Salle Barbusse	
07-févr-19	10h-17h	CPN EEP SANTE	Salle Barbusse	
11-févr-19	10h-17h	CPPNI	Salle Barbusse	
12-févr-19	10h-16h	Commission sociale	Salle Barbusse	
13-févr-19	10h15-12h50	OBSERVATOIRE DES METIERS	visio	
20-févr-19	9h-17h	Commission de certif CQP + JURY O	Salle Barbusse	
13-mars-19	10h15-12h51	OBSERVATOIRE DES METIERS	visio	
14-mars-19	10h15-12h45	CPNEFP	dolto	
14-mars-19	9h-17h	Commission de certif CQP + JURY O	dolto	
18-mars-19	10h-17h	REUNIONS DE GESTIONNAIRES REM	Salle Barbusse	
19-mars-19	9h30-17h	CPPNI	salle barbusse	
21-mars-19	10h-17h	CPN EEP SANTE	Salle Barbusse	
26-mars-19	9h-12h	CPPNI	Salle Barbusse	
05-avr-19	9h30-16h	Commission sociale	Salle Barbusse	
09-avr-19	13h30-16h30	SPP	OPCALIA	
10-avr-19	10h15-12h52	OBSERVATOIRE DES METIERS	Salle barbusse	
10-avr-19	9h-17h	Commission de certif CQP + JURY O	Salle Barbusse	
09-mai-19	9h30-12h30	CPPNI	Salle Barbusse	
10-mai-19	10h-17h	CPN EEP SANTE	Salle Thomas d'aquin	
27-mai-19	9h30-12h30	GT conditions de travail - handicap	Salle Barbusse	
28-mai-19	9h30-17h	DGEFP journée recruteent	Ministère	intervention Jean-René Le Meur présentation ED
11-juin-19	14h-16h	Commission sociale	Salle Barbusse	
12-juin-19	10h-17h	CPNP GROUPE DE TRAVAIL COMPTE	Salle Barbusse	
12-juin-19	10h15-12h53	OBSERVATOIRE DES METIERS	Salle Barbusse	
19-juin-19	10h-17h	EDEC comité paritaire	OPCALIA	
20-juin-19	10h-17h	CPN EEP SANTE GT COMPTES	Salle Thomas d'aquin	
26-juin-19	9h-17h	Commission de certif CQP + JURY O	Salle Barbusse	
27-juin-19	10h-17h	CPNP COMPTES	Salle Barbusse	
27-juin-19	10h15-12h45	CPNEFP	OPCALIA	
27-juin-19	13h30-16h30	SPP	OPCALIA	
28-juin-19	10h-17h	CPNP	Salle Barbusse	
28-juin-19	9h-12h	Commission sociale	Visio	
1er juillet 20	14h-16h	EDEC - bibliothèques de compéten	Salle BArbusse	
02-juil-19	10h-12h30	GT conditions de travail - handicap	Salle Barbusse	
03-juil-19	9h30-17h	CPPNI	salle barbusse	
04-juil-19	10h-17h	CPN EEP SANTE COMPTES INVITATI	Salle Barbusse	
04-juil-19	14h-16h	EDEC - partenaires sociaux atelier	rue de Londres	
08-juil-19	9h-17h	commission de certif du titre de co	Salle SGEC	
10-juil-19	14-17h	EDEC PIC - ISICERTIF	Salle Barbusse	
16-juil-19	9h-12h	Commission sociale	Visio	
17-juil-19	14-17h	EDEC numérique - Now Digital	Salle Barbusse	
03-sept-19	14-17	EDEC numérique - Now Digital	Salle Barbusse	
4-5-6 septenXX		universités protection sociale	Lyon	
10-sept-19	10-13h	EDEC numérique	présentation WAGON - OPCALIA	
11-sept-19	16h30	DGT - réunion paritaire	Quai André Citroen - directrice adjointe	
17-sept-19	10-17h	EDEC Pic copil	OPCALIA	
18-sept-19	9h-12h	Commission sociale	Visio	
19-sept-19	9h-12h30	CPNP	Barbusse	Comptes 2018
24-sept-19	14-16h	EDEC Numérique partenaires soci	visio	
30-sept-19	9h30-17h	CPN EEP SANTE restreinte	Salle barbusse	
03-oct-19	9h-12h30	EDEC PIC - isicertif	Salle BArbusse	
09-oct-19	10h-16h	EDEC PIC copil	Opcalia	
14-oct-19	14h-16h	EDEC numérique - partenaires soci	OPCALIA	
14-oct-19	9h-12h30	CNSP	Barbusse	Comptes 2018
17-oct-20	10h-12h30	EDEC PIC 2	échange DGEFP	
17-oct-19	9h-12h	Commission sociale	Visio	
22-oct-19	9h30-12h30	EDEC Pic isicertif	salle barbusse	
23-oct-19	9h30-12h30	Filière AKTO	FFP	
06-nov-19	10h-16h	EDEC PIC comité paritaire		
12-nov-19	10h-12h30	EDEC grands événements	DGEFP	
15-nov-19	9h30-12h30	EDEC numérique - CCP manager		
19-nov-19	9h30-16h	EDEC PIC comité paritaire	Opcalia	
22-nov-20	9h30-12h30	EDEC PIC - Isicertif	salle barbusse	
25-nov-19	9h30-17h	CPN EEP SANTE	Salle barbusse	
26-nov	9h30-12h30	GT handicap	Salle BArbusse	
27-nov-19	9h30-17h	Réunion d'information OF habilités	Salle BArbusse	
03-déc-19	14h-17h	AG Akto		
04-déc-19	10h-12h30	EDEC PIC prstataire bilan	Opcalia	
05-déc-19	9h-12h	Commission sociale	Visio	
16-déc-19	10h-12h30	EDEC Pic isicertif	salle barbusse	
18-déc-19	9h-12h	Commission sociale	Visio	